



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lancement de nouveaux outils numériques pour les citoyens et les forces de sécurité intérieure

Dossier de presse

Dans un objectif de modernisation des équipements et des dispositifs pour les usagers dans leurs démarches, le ministère de l'Intérieur met en place une série d'outils numériques destinés à l'amélioration de la prise en charge des victimes. Ces outils s'adaptent aux exigences de mobilité des policiers et des gendarmes, en s'inscrivant notamment dans un processus de dématérialisation des procédures de dépôt et de prise de plaintes et de signalements.

Lancement de l'application Ma Sécurité



Ma Sécurité

Application grand public

La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible gratuitement sur les plateformes habituelles de téléchargement d'applications et sur l'ensemble des appareils mobiles (téléphones, tablettes...), quel que soit le modèle.

Cette application vous accompagne vers la solution la plus adaptée à vos besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

Vous y trouverez :

- les services de pré-plainte et de signalement en ligne ;
- l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 qui permet d'échanger avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;
- une cartographie des points d'accueil de la Police et la Gendarmerie nationales, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;
- la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.

**Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ?
Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?**

L'application Ma Sécurité est là pour vous apporter des réponses concrètes, faciliter vos échanges avec la Gendarmerie et la Police nationales et vous donner la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour de vous.



En cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17

Déploiement des nouveaux équipements NEO 2

Ce projet d'une ampleur unique en Europe vise à équiper individuellement les policiers et les gendarmes de tablettes et de smartphones dotés d'une connexion sécurisée haut débit. Il représente la plus grande flotte de terminaux professionnels en dotation au profit des forces de sécurité intérieure.

Ces équipements, entièrement pensés pour répondre aux exigences de mobilité quotidiennes des policiers et des gendarmes, sont dotés d'une bibliothèque d'applications privée et reposent sur un système d'exploitation sécurisé développé par l'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC), opérateur interministériel rattaché au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Après le déploiement de la première génération de NEO à partir de 2016, les NEO 2 ouvrent de nouveaux horizons pour l'activité de terrain des gendarmes et des policiers, grâce aux interconnexions à venir avec les caméras piétons dont ils seront dotés individuellement, et le réseau radio des forces de sécurité.

La production des terminaux NEO 2 a été encadrée et approuvée par le service central des réseaux et des technologies avancées (SCRTA) basé au Mans. Des renforts de policiers et gendarmes réservistes sont dédiés à la configuration de 240 000 équipements durant 4 mois (sur la période de mars à juin 2022).

La stratégie de déploiement a été établie en lien étroit avec les directions de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale. Cela a notamment permis :

- un flux de livraison constant en métropole: 20 000 à 30 000 équipements sont livrés chaque quinzaine, permettront d'ici l'été une répartition homogène par département;
- la mise en place d'échelons de soutien de proximité pour une prise en main rapide des NEO 2 par les policiers et les gendarmes.

Les smartphones et tablettes NEO 2 permettent déjà aux forces de sécurité intérieure de visualiser les séquences vidéo enregistrées par les caméras piétons intégrées aux uniformes des policiers et des gendarmes. Par la suite, ces séquences pourront notamment être retransmises directement dans les salles de commandement.

CHIFFRES CLÉS

- Un marché de 82,50 M€ réparti sur 4 ans (2021-2025) pour les forces de sécurité intérieure;
- La livraison de 240 000 terminaux NEO 2 d'ici l'été 2022 et de 800 000 accessoires associés (chargeurs, câbles, oreillettes...);
- Une bibliothèque d'applications privée qualifiée ou en cours de qualification.

Expérimentation de la plateforme de Traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries – Prise de plainte en ligne pour les e-escroqueries

La plateforme de Traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) a pour objectif de permettre aux usagers de déposer une plainte en ligne sans avoir à se déplacer dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Plusieurs e-escroqueries peuvent être traitées via THESEE :

- le piratage de messageries électroniques et instantanées (courriels, réseaux sociaux...);
- le chantage en ligne (menaces portant atteinte à l'honneur contre demande d'argent);
- les rançongiciels (demande de rançon pour débloquer un ordinateur);
- l'escroquerie à la romance ou « romance scam » (gagner l'affection d'une personne sous une fausse identité, afin de lui soutirer de l'argent);
- l'escroquerie à la petite annonce;
- les fraudes liées aux sites de ventes.

Les plaintes et signalements d'escroqueries commises sur Internet seront ensuite analysés par un service de police dédié et spécialisé, composé de policiers et de gendarmes.

THESEE est d'ores et déjà en phase d'expérimentation depuis le 21 octobre 2021; une version bêta sera disponible à partir du 15 mars.

Une équipe de 17 policiers et gendarmes affectés à l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) est dédiée à la validation des plaintes et premiers actes d'investigations.

Je souhaite déposer plainte ou effectuer un signalement :

- Je me rends sur **www.service-public.fr**;
- Je m'identifie pour déposer plainte ou je peux choisir de rester anonyme pour les signalements ;
- Je complète et signe le formulaire de plainte ou de signalement ;
- Je reçois ensuite le récépissé du dépôt de plainte, la copie du procès-verbal de plainte ou la confirmation du dépôt de mon signalement.

Création du service de prise de plainte via visioconférence « VISIOPLAINTÉ »

En complément de la mise en place de la plainte hors les murs lancée mi-novembre 2021 par le ministre de l'Intérieur, un service complémentaire de prise de plainte en visioconférence est en cours de création au sein des services de la Police nationale.

Ce dispositif innovant fonctionnera grâce à un téléservice accessible aux usagers depuis France Connect.

« VISIOPLAINTÉ » permettra ainsi une démarche totalement dématérialisée, de la prise de rendez-vous jusqu'à l'envoi du procès-verbal.

La solution technique de visioconférence, accessible depuis tous types de supports numériques (ordinateurs, téléphones ou tablettes) répondra aux exigences de sécurité et de protection des données personnelles.

Les infractions concernées par ce dispositif concerneront majoritairement des atteintes aux biens matériels.

Dans un premier temps, une cinquantaine de policiers seront dédiés à la prise de plaintes sur la plateforme ouverte 7j/7 et 24h/24.

Il a vocation à être ouvert au public à la fin de l'année 2022.

Poursuite du déploiement des caméras-piétons

Enfin, en parallèle de ces nouveaux outils, le déploiement des caméras-piétons se poursuit conformément à ce qui avait été annoncé par le Président de la République et le ministre de l'Intérieur :

- 21 000 caméras déployées en 2021
- 32 000 en cours de livraison dans les services de police et unités de gendarmerie
- 53 000 caméras déployées d'ici l'été 2022
 - 32 000 pour la Police nationale
 - 21 000 pour la Gendarmerie nationale
- Investissement de 35 millions d'euros

Plus simples d'usage, plus robustes, et dotées d'une autonomie de douze heures, ces nouvelles caméras-piétons permettent la restitution filmée de situations du quotidien, lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident. Elles peuvent fonctionner en extérieur comme en intérieur, de jour comme de nuit.

Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08
Tél. : 01 40 07 22 22
Mél : service-presse@interieur.gouv.fr